



PROGRAMME DE RECHERCHE IDEX 2013 APPEL A PROJET « EMERGENCE »

OBJECTIFS

« Émergence » vise à donner une impulsion significative à des projets scientifiques et/ou technologiques qui présentent des objectifs originaux, en rupture avec les axes de recherche « traditionnels ». Il s'agit de préparer le renouvellement scientifique de notre site, de soutenir les nouveaux axes de recherche qui émergent afin d'être toujours à la pointe de la science. Ce programme, sans orientation thématique fixée *a priori*, permettra de tester des idées nouvelles, à travers un financement adapté aux besoins des communautés scientifiques. Les projets proposés devront se différencier par rapport aux projets de type BQR qui sont ou seront financés par les établissements.

Ce programme a pour but de soutenir des projets innovants susceptibles, une fois matures, d'être soumis aux appels à projets nationaux, européens ou internationaux.

Cet appel à projet est organisé en une seule étape.

MODALITES

Ce programme de recherche, qu'il est prévu de reconduire tous les ans, est non-thématique. Il peut être porté par une seule personne ou par une équipe, sans limitation de taille, appartenant à l'une des structures de recherche de l'Université de Toulouse (UT) ou à une unité propre de recherche d'un organisme participant au programme IDEX.

Conditions de dépôt

Pour chaque dossier soumis, **un avis du directeur de la structure de recherche d'affectation du porteur du projet devra figurer dans le dossier** (inclus dans les 9 pages).

L'établissement ou l'organisme référent est le gestionnaire de la structure de recherche à laquelle appartient le porteur du projet. C'est nécessairement un partenaire de l'IDEX.

A l'issue du dépôt d'un dossier, c'est le département « Recherche et Doctorat » qui demandera, au Président ou au Directeur de l'établissement référent ou au représentant de l'organisme référent de fournir un avis motivé sur le projet après avoir consulté ses instances compétentes et le cas échéant les responsables des autres établissements ou organismes impliqués.

Montant alloué

Cette année, le programme sera doté de 800 000 €.

Les sommes allouées dans le cadre de ce programme serviront à **couvrir exclusivement** des dépenses directement liées au projet de recherche (ressources humaines [1], fonctionnement, investissement). Les fonctions support (management de projet, suivi, contrôle, gestion, etc.) seront prises en charge par les établissements et organismes.

Le budget spécifique de chaque projet ne comporte pas de plancher et il n'a pas été formellement fixé de plafond.

Le comité d'arbitrage pourra recommander le financement de la totalité ou d'une partie des sommes demandées, en fonction de son appréciation de chaque projet, de la qualité d'ensemble des propositions qu'il aura à examiner et de la somme globale allouée au programme cette année.

[1] Les seules ressources humaines financées sur ce programme sont des salaires de post-doctorants.

Durée

Les projets ont une durée typique de 24 mois.

COMPOSITION DU DOSSIER

Généralités

1. Une saisie en ligne du formulaire administratif
2. Un dossier d'une longueur maximum de 9 pages, hors tableau financier (police de référence : Times 11 – simple interligne). Les dossiers excédant 9 pages ne seront pas transmis. Le tableau résumant le financement (point 3 structure du dossier) sera fourni sur une 10^{ème} page.
3. Langue : le dossier sera soumis de préférence en anglais. Une traduction des projets soumis à l'origine en français pourra être demandée par le comité d'arbitrage (CAR).

Structure du dossier .pdf à transmettre

1. Partie administrative (1/2 page maximum)
 - a. Acronyme
 - b. Titre
 - c. Nom du porteur
 - d. Adresse postale
 - e. Téléphone
 - f. Adresse mél
 - g. Unité de recherche
 - h. Établissement référent
2. Résumé (1/2 page maximum)
3. Moyens nécessaires au projet
 - a. Justification des moyens demandés (1 page maximum – non compris [le tableau émergence-justification](#))
4. Projet de recherche et équipe projet (3 pages minimum)
 - a. Mots clés libres (≤ 8)
 - b. Description du projet de recherche, faisant apparaître notamment l'ambition et l'enjeu du projet et son originalité par rapport à l'état de l'art.
 - c. Principaux chercheurs ou enseignants chercheurs impliqués (nom, statut, spécialité)
 - d. Thématique principale de l'équipe
5. Références
 - a. Liste de publications pertinentes du porteur ou de l'équipe (maximum 10)
 - b. Liste de publications pertinentes hors Université de Toulouse (maximum 10)
6. Rapporteurs : Proposer les noms de trois rapporteurs potentiels extérieurs à l'université de Toulouse pour ce projet (nom, prénom, établissement d'affiliation, adresse électronique, numéro de téléphone).

SOUMISSION DU DOSSIER, CALENDRIER

Les porteurs de projets sont invités à :

1. enregistrer la partie administrative de leur projet en ligne : [formulaire](#)
2. adresser le dossier complet (6 parties/9 pages, voir ci-dessus) sous format pdf, par [courriel](#)

Calendrier :

1. Date limite de soumission : **24/01/2014**. Phase de sélection sur « dossiers détaillés »
2. Sélection par le Comité d'Arbitrage à partir du **14/04/2014**.
3. Dans le courant du mois de **mai 2014**, après validation par le conseil d'administration de l'UT, les dossiers retenus par le Comité d'Arbitrage feront l'objet d'une convention entre l'UT et l'Établissement ou l'Organisme référent.

Attention :

Les dossiers déposés doivent être visés par le directeur de l'Unité de Recherche
De rattachement du porteur du projet